

**Compte-rendu
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP
séance du 04-11-2021**

L' an 2021 et le 4 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle des fêtes, sous la présidence de NOLIN Nicolas, Maire

Présents : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : BARBARAT Céline, JOUASSIN Nathalie, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise, SERPOLET Maryse, MM : BOSSAT Pascal, FRANCOIS Daniel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MAUPETIT David, MINE Jean-Philippe,

Absent(s) / Excusé(s) : Elisabeth GARRUCHET a donné pouvoir à Jean-Philippe MINE.
Magali DARCY a donné pouvoir à Maryse SERPOLET.
Yves RIBET a donné pouvoir à Nicolas NOLIN

Absent(s) :

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 26/10/2021

Date d'affichage : 26/10/2021

Secrétaire de séance : Pascal JACQUET

SOMMAIRE

**RAPPORT ANNUEL EAU 2020
RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2020
TARIFS DE LA SALLE DES FETES
EPICERIE : CAS DE LA TERRASSE
CENTRE SOCIAL : PROJET SOCIAL
POINT SUR LES TRAVAUX
DECORATIONS DE NOEL
PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR 2021
ECOLE
DCE 2019
RESEAU DE CHALEUR
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**



Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable, établi par le SIAEPA de Luthenay-Fleury-Avril.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2020 sur les assainissements collectif et non collectif (SPANC), établis par le S.I.A.E.P.A de Luthenay-Fleury-Avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les rapports d'assainissements collectif et non collectif (SPANC) pour l'exercice 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Le Maire évoque avec le Conseil Municipal les tarifs de location de la Salle des fêtes et suggère une modification de ceux-ci.

Après discussion des membres du Conseil sont adoptés les tarifs suivants :

	Habitant de la commune	Hors commune
1 jour	135 €	175 €
2 jours (obligatoire le week-end)	190 €	230 €
Location de vaisselle	0,40 € le couvert	0,60 € le couvert
Supplément vendredi soir (remise des clés avant 17h)	30 €	40 €
Réunion et vin d'honneur (sans repas, 5 h environ)	50 €	80 €

Le forfait chauffage qui s'appliquait du 1^{er} octobre et le 30 avril est donc supprimé.

Les autres tarifs restent inchangés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

EPICERIE : CAS DE LA TERRASSE

Le Maire évoque face au Conseil Municipal le problème qui concerne la terrasse de l'épicerie et évoque les pistes envisagées pour y remédier.

Après discussions, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à négocier et signer un accord pour une servitude sur le terrain voisin permettant de mettre en place une issue de secours pour évacuer la terrasse arrière.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

CENTRE SOCIAL : PROJET SOCIAL

Le Centre Social du canton de Saint-Pierre-le-Moûtier doit élaborer son prochain projet social et le déposer au plus tard le 5 octobre 2022. Il convient donc de prendre le temps de le préparer avec tous les acteurs (habitants, partenaires, municipalités).

Une rencontre participative est organisée le jeudi 18 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Chantenay-Saint-Imbert. Les responsables du Centre Social souhaitent que 3 à 4 personnes de chaque conseil municipal y participent.

Noms des participants pour la commune de Luthenay-Uxeloup : Joëlle NOLIN, Françoise SCHOONBROODT, Nathalie JOUASSIN, Céline BARBARAT.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire évoque avec le conseil les travaux importants qui doivent être réalisés au sein de la commune :

- Toitures de l'école et des bâtiments communaux : une demande de DETR a été effectuée. La commune a obtenu l'attribution de la subvention à hauteur de 40 % des couts des travaux.
- Ponts :
Concernant le pont au niveau du canal une discussion est en cours avec VNF pour le partage des coûts.
S'agissant du pont du Bourdigeot, il est prévu de voir avec les bâtiments de France.

DECORATIONS DE NOEL

Le Conseil Municipal évoque les nouvelles décorations de Noël achetées et leur installation sur la commune.

Il est prévu que les personnes disponibles se retrouveront le vendredi 19 novembre à 9h à la mairie pour aider l'employé communal à procéder à l'installation.

PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR 2021

Suite à l'instauration de la prime d'intéressement à la performance en 2013, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette dernière pour 2021.

Les objectifs qui sont :

MAITRISE DES COUTS :

- Bonne gestion des consommables (papier, encre, etc,...)
- Bonne gestion du budget au niveau des dépenses (fournitures administratives, gazole, essence, produits d'entretien, etc,..)

GESTION ET COHESION DES SERVICES :

- Absentéisme très correct
- Disponibilité irréprochable

Montant maximum pouvant être attribué par agent titulaire et contractuel : 300 €

Pour 2020, le montant attribué était de 200 € par agent titulaire et contractuel.

Après concertation le conseil décide :

Montant attribué pour 2021 : 200 euros par agent titulaire et contractuel, au prorata du temps de travail.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

RIFSEEP

Suite à la mise en place du RIFSEEP en 2017 il y a lieu tous les ans de reconduire le C.I.A. Pour 2021, ce dernier était de 105 € par mois pour Mathieu CAILLOT, soit 1260 € par an et de 50 € par mois pour Alicia MACADRE, soit 600 € par an.

Montant maximum pouvant être attribué par an et par agent : 1260 € soit 105 € par mois.

Montant attribué à compter du 01/12/2021 à Monsieur Mathieu CAILLOT : 1260 € par an soit 105 € par mois.

Montant attribué à compter du 01/12/2021 à Madame Alicia MACADRE : 1200 € par an soit 100 € par mois.

Compte tenu de l'impossibilité d'augmenter le C.I.A pour Monsieur Mathieu CAILLOT (plafond atteint), de l'expérience acquise depuis l'instauration du RIFSEEP, et des responsabilités qui sont les siennes le conseil décide de l'augmentation de son IFSE à 200 € par mois.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

EFFECTIFS DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal évoque les effectifs de l'école de cette année et les effectifs prévisibles pour les années suivantes.

Effectifs de l'année 2021-2022 :

Niveau de classe	Nombre d'élèves
TPS PS MS	18
GS CP	16
CE1 CE2	20
Total	54

DCE 2019

Le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention d'un montant de 7128,00 € au titre de la Dotation Cantonale d'Équipement (programme 2019).

Il est proposé de l'affecter aux travaux de voirie réalisés au cours de l'année 2019, ce qui est accepté, à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

RESEAU DE CHALEUR

Une commission est créée afin de rencontrer le SIEEEN et des élus concernés par le sujet.

Membres de la commission : Nicolas NOLIN, Françoise SCHOONBROODT, Pascal JACQUET.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Routes communautaires

Le conseil est informé des discussions engagées au sujet de la définition des routes intercommunautaires.

2. Prise électrique

L'installation d'une prise électrique à l'extérieur de la mairie pour les camions ambulants (coiffure et pizzeria) est évoquée. Les membres du conseil sont d'accord.

3. Personnel communal

Le conseil est informé de la poursuite du contrat de travail de Madame Levasseur.

4. Dispositif voisins vigilants

Il est prévu de relancer le dispositif qui avait été entamé.

Heure de fin de la séance : 22H00